



RESOLUTIONS ISSUES DE LA QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – BENIN II

29 septembre 2016

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account-Bénin II ("MCA-Bénin II") s'est réuni le jeudi 29 septembre 2016, en sa quatrième session ordinaire, à Cotonou en République du Bénin, à l'invitation qui a été notifiée à ses membres le 15 septembre 2016 conformément aux dispositions de l'Annexe I.C.1(b) de l'Accord de Don, de l'Article 11 du Décret N° 2015-603 du 29 novembre 2015 portant création du MCA-Bénin II et de la section 2.9(a) des Statuts de MCA-Bénin II.

Le Conseil d'Administration, après avoir suivi les communications présentées par le Coordonnateur National de MCA-Bénin II au cours de la présente session et après en avoir délibéré :

CONSIDERANT QUE le Gouvernement du Bénin ("**Gouvernement**"), par Décret N°2012-008 du 02 février 2012, a créé l'Unité de Coordination chargée de la Formulation du deuxième Programme MCA-Bénin et du suivi des réformes engagées par le Programme ("**UCF/MCA-Bénin**") ;

CONSIDERANT QUE le Millennium Challenge Corporation ("**MCC**") et le Gouvernement ont conclu un Accord de Subvention et de Mise en Œuvre ("**Accord du 609 (g)**") en date du 24 septembre 2013 pour la formulation d'un deuxième Programme du Millennium Challenge; et que la Section 2.2(b)(ii) dudit Accord stipule que le Gouvernement a désigné l'UCF/MCA-Bénin pour gérer la mise en œuvre des activités financées par cet accord, jusqu'à ce que MCA-Bénin II soit créé, agréé par MCC pour assumer les rôles et responsabilités décrits dans ledit accord et applique effectivement cet accord ;

CONSIDERANT QUE le Gouvernement, réuni en Conseil des Ministres le 27 mai 2015, a autorisé l'UCF/MCA-Bénin à mener au nom du Gouvernement toutes les activités préalables à la mise en place du MCA-Bénin II ;

CONSIDERANT QUE les Etats-Unis d'Amérique, représentés par le MCC et la République du Bénin représentée par le Gouvernement, ont conclu un Accord de Don du Millennium Challenge en date du 9 septembre 2015 ("**l'Accord de Don**") ;

CONSIDERANT QUE les termes commençant par une majuscule et qui ne sont pas définis dans la présente, revêtent la signification qui leur est donnée dans l'Accord de Don ;

CONSIDERANT QUE par Décret N°2015-603 du 29 novembre 2015 (le "**Décret portant création de MCA-Bénin II**") le Gouvernement a créé MCA-Bénin II pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Don, des Accords Complémentaires tels que définis dans l'Accord de Don, y compris l'Accord du 609(g);

CONSIDERANT ENFIN QUE la réunion du Conseil d'Administration a été régulièrement convoquée, et que le quorum a été atteint conformément aux dispositions de la Section 2.10 (a) et (b) des Statuts de MCA-Bénin II;

EN CONSEQUENCE, IL A ETE :

RESOLU QUE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION reconnaît avoir reçu une notification suffisante de l'avis de convocation de la quatrième session ordinaire;

RESOLU QUE, le Conseil d'Administration, ratifie les documents ci-dessous, après examen et discussions. Il s'agit :

- ✓ des modifications apportées aux documents de décaissement des Fonds du 609(g) pour le trimestre 5 (juillet-août-septembre 2016) avant approbation par MCC, notamment :
 - le Budget détaillé,
 - le Rapport financier détaillé,
 - la Demande de décaissement,
 - le Rapport de Passation des Marchés.

- ✓ des documents de décaissement des Fonds du 609(g) pour le trimestre 6 (octobre-novembre-décembre 2016), notamment :
 - le Budget détaillé,
 - le Rapport financier détaillé,
 - la Demande de décaissement,
 - le Rapport narratif,
 - le Rapport de Passation des Marchés.

- ✓ des documents de décaissement des Fonds de la Mise en Œuvre du Programme (CIF) pour le trimestre 4 (octobre-novembre-décembre 2016), notamment :
 - le Plan de travail,
 - le Budget détaillé,
 - le Rapport financier détaillé,
 - la Demande de décaissement,
 - le Rapport narratif,
 - le Rapport de Passation des Marchés, et
 - le Rapport sur les Conditions Préalables.

RESOLU QUE les documents de travail suivants, après examen et discussions, sont approuvés dans le fond et dans la forme sous réserve de la prise en compte des observations faites par les Administrateurs. Il s'agit :

- ✓ du Budget détaillé de la Contribution du Gouvernement pour le trimestre d'octobre à décembre 2016 ;
- ✓ des modifications N°4 apportées au Plan de Passation des Marchés financés par les Fonds de la Mise en Œuvre du Programme (CIF) et la Contribution du Gouvernement pour la période de mai à octobre 2016.

RESOLU QUE, le Coordonnateur National est autorisé à transmettre le cas échéant, à MCC pour avis de non objection, tous les documents dûment autorisés, approuvés et ratifiés par les présentes résolutions.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration instruit la Coordination Nationale à l'effet de :

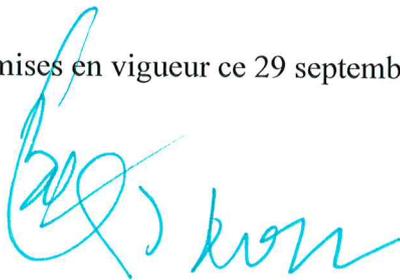
- ✓ Négocier le loyer du siège de MCA-Bénin II avec le bailleur en tenant compte de la pratique sur le marché ;
- ✓ Organiser une formation des membres du Conseil d'Administration dans le but de leur faciliter la compréhension des documents de décaissements des ressources du Programme.

RESOLU APRES AVOIR PRIS ACTE DES INFORMATIONS ET POINTS DISCUTES EN QUESTIONS DIVERSES, QUE le Conseil d'Administration :

- ✓ Invite les Administrateurs à participer aux activités prévues dans le cadre de la visite de la Présidente Directrice Générale du MCC au Bénin, conformément au calendrier élaboré à cet effet et porté à leur connaissance ;
- ✓ Requiert que la Coordination Nationale soumette au Conseil d'Administration la carte en cours d'élaboration et portant sur tous les projets et initiatives dans le secteur de l'électricité au Bénin.

RESOLU ENFIN QUE les membres du Conseil d'Administration, le Coordonnateur National, les Directeurs et le Conseiller Général du MCA-Bénin II sont autorisés et instruits pour élaborer et signer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation et de l'accomplissement de l'objectif des présentes Résolutions dans les limites de leurs compétences respectives.

Signées et mises en vigueur ce 29 septembre 2016.



Nom : Abdoulaye BIO TCHANE

Titre : Président du Conseil d'Administration



Nom : Corine OROUNLA TCHOKPONHOUE

Titre : Conseiller Général et Secrétaire du Conseil d'Administration